

## **Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : Stratégie et plan d'action mondiaux**

### **Calendrier proposé et estimation des besoins financiers**

1. La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a adopté dans la résolution WHA61.21 la Stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et les parties du plan d'action ayant fait l'objet d'un accord. Dans cette résolution, elle a prié le Directeur général, entre autres, d'achever la mise au point des composantes en suspens du plan d'action, notamment le calendrier et l'estimation des fonds nécessaires, et de soumettre le plan d'action final à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé pour examen, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.
2. Le Secrétariat a entrepris de proposer un calendrier pour les mesures spécifiques du plan d'action et a également calculé les coûts pour estimer les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du plan. Pour cela, il s'est inspiré au besoin du travail effectué pour calculer les coûts d'autres plans d'action de l'OMS. Le calendrier proposé et l'estimation des besoins financiers sont exposés en détail en annexe.
3. Les estimations financières sont présentées pour chaque élément des Stratégie et plan d'action mondiaux. Le présent rapport indique également les résultats escomptés si le financement était assuré et explique les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour estimer les besoins financiers.

#### **Besoins financiers**

4. Le Tableau 1 présente, par élément, les fonds nécessaires de 2009 à 2015 pour mener les activités associées à chaque mesure spécifique à deux niveaux : national et international.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total indiqué.

**Tableau 1. Coût par élément (à l'exclusion de la recherche-développement) (en millions de US \$)**

Eléments	Activités au niveau national	Activités au niveau mondial/régional	Total
1. Ordre de priorité des besoins concernant la recherche-développement	93	354	447
2. Promotion de la recherche-développement	354	137	490
3. Renforcement et amélioration de la capacité d'innovation	366	43	409
4. Transfert de technologie	35	15	50
5. Application et gestion de la propriété intellectuelle	89	46	136
6. Amélioration de la distribution et de l'accès	298	216	514
7. Promotion de mécanismes de financement durable	compris dans le coût des unités d'appui	4	4
8. Mise en place de systèmes de suivi et de notification		15	15
Total éléments 1 à 8	1 234	830	2 064

Les chiffres ci-dessus correspondent au coût de la mise en place du système nécessaire pour élaborer et appliquer les huit éléments aux niveaux national et international, les coûts au niveau national constituant 60 % du montant de US \$2 milliards requis. Ces chiffres tiennent compte des activités visant à faciliter la coordination, l'action de sensibilisation, l'élaboration de normes et de critères, l'échange d'informations, la fixation des priorités et les fonctions d'élaboration de politiques et de réglementation.

5. Il est toutefois plus difficile d'estimer le coût des mesures ultérieures de recherche-développement, d'innovation et de transfert de technologie nécessaires pour appliquer les éléments répertoriés dans le Tableau 1 ; et les chiffres correspondants sont présentés séparément dans le Tableau 2.

**Tableau 2. Recherche-développement, innovation et transfert de technologie (en millions de US \$)**

Totaux partiels	Activités au niveau national	Activités au niveau mondial/régional	Total
Total partiel recherche-développement	98 225	32 742	130 966
Total partiel formation des agents de la recherche-développement	6 249	0	6 249
Total partiel infrastructure de recherche-développement	6 806	2 876	9 683
Total partiel unités d'appui	191	64	255
Total	111 471	35 682	147 154

Si l'on considère les deux tableaux ensemble, le renforcement du système nécessaire pour appliquer les huit éléments coûterait environ US \$2 milliards, tandis que le coût des mesures de recherche-développement, d'innovation et de transfert de technologie, y compris la formation des agents et la mise en place de l'infrastructure, pourrait atteindre US \$147 milliards. Le coût général de la mise en oeuvre des Stratégie et plan d'action mondiaux chiffrée ici pour tous les Etats Membres de 2009 à 2015 est de l'ordre de US \$149 milliards, soit en moyenne US \$21 milliards par an. Ce coût s'ajoute aux dépenses actuellement financées (voir le paragraphe 8 ci-après).

### Résultats escomptés

6. Si le financement est assuré, quelque 530 000 agents au total seront formés dans le secteur de la recherche-développement d'ici à 2015 et on pourra compter sur une infrastructure de recherche nouvelle ou améliorée, 10 chimiothèques accessibles au public, environ 35 produits sanitaires nouveaux (vaccins, outils de diagnostic et médicaments), de nombreuses recherches en cours au niveau national sur les maladies ou affections importantes dans chaque pays, une capacité renforcée de réglementation, une volonté politique de faciliter l'innovation et l'accès, et des conditions plus propices à l'échange d'informations et au transfert de technologie.

### Méthodes et principales hypothèses

7. Les coûts ont été calculés dans le but d'estimer les fonds supplémentaires nécessaires pour mettre en oeuvre les Stratégie et plan d'action mondiaux à moyen terme (2009-2015). Chaque fois que possible, on a décomposé les coûts : par souci de transparence, les quantités d'activités déployées pour chaque mesure spécifique ont été définies de façon distincte du coût qui leur est associé. Les chiffres ont été obtenus auprès d'experts de l'OMS et extérieurs à l'OMS, et tirés de documents disponibles dans l'Organisation ou sur Internet. Les coûts suivants ont été pris en compte : traitements supplémentaires, réunions, voyages et autres frais de fonctionnement. Les hypothèses sur lesquelles repose le calcul des grands postes de dépenses sont exposées dans le Tableau 3 ci-après.

**Tableau 3. Hypothèses de calcul des grands postes de dépenses**

Total partiel	Pourcentage des coûts	Hypothèses
Recherche-développement	91	Cibles indicatives pour les dépenses de l'Union africaine et de l'Union européenne dans le domaine de la recherche-développement en pourcentage du produit intérieur brut (de 1 % à 3 %). On a supposé que 20 % de ces dépenses étaient consacrés à la santé.
Formation des agents de la recherche-développement	4	On a fixé des cibles d'après les effectifs des agents de la recherche-développement dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire, dont on a supposé que 20 % travaillaient dans le secteur de la santé.

On a supposé que les activités concernant ces deux postes de dépenses atteindraient leurs cibles au plus tard en 2015, et les années antérieures ont été représentées par une courbe sigmoïde. L'inflation n'a pas été prise en compte dans le calcul. Un document technique expliquant les détails du calcul peut être obtenu sur demande.

### **Besoins financiers pour les Stratégie et plan d'action mondiaux dans le contexte mondial**

8. Actuellement, on consacre chaque année dans le monde quelque US \$160 milliards à la recherche-développement dans le domaine de la santé et seulement 3 % environ de ces dépenses sont destinés aux maladies qui touchent essentiellement les pays en développement. Le budget de US \$147 milliards sur sept ans pour la mise en oeuvre des Stratégie et plan d'action mondiaux signifiera que, dans le même intervalle, 12 % du montant total escompté des dépenses consacrées à la recherche-développement dans l'ensemble du monde seront utilisés contre ces maladies.

## ANNEXE

## Plan d'action sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
<b>1.1) cartographier les activités mondiales de recherche-développement afin de cerner les lacunes de la recherche-développement concernant les maladies qui touchent de façon disproportionnée les pays en développement</b>			
a) mettre au point des méthodes et des dispositifs pour cerner les lacunes de la recherche sur les maladies des types II et III et sur les besoins spécifiques de recherche-développement des pays en développement concernant les maladies du type I	OMS ; pouvoirs publics ; autres acteurs concernés	2008-2015	13 631 210 plus une partie du total partiel unités d'appui
b) diffuser des informations sur les lacunes mises en évidence et évaluer leurs conséquences sur la santé publique	OMS ; pouvoirs publics ; autres acteurs concernés	2008-2015	Compris dans 1.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
c) apprécier les lacunes mises en évidence aux différents niveaux – national, régional et international – pour guider des activités de recherche visant à mettre au point des produits abordables et utiles d'un point de vue thérapeutique afin de répondre aux besoins de la santé publique	OMS ; pouvoirs publics ; autres acteurs concernés	2008-2015	408 952 863 plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>1.2) élaborer des stratégies de recherche-développement définissant un ordre de priorité explicite au niveau des pays et aux niveaux régional et interrégional</b>			
a) définir les priorités de la recherche de façon à répondre aux besoins de la santé publique et à mettre en oeuvre une politique de santé publique fondée sur une évaluation appropriée et périodique des besoins	Pouvoirs publics ; organisations régionales	2008-2015	Compris dans 1.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
b) mener des recherches utiles pour les pays qui manquent de ressources et des recherches sur les produits technologiquement adaptés aux besoins de la santé publique pour lutter contre les maladies dans les pays en développement	Pouvoirs publics ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, industries concernées ayant un lien avec la santé, instituts de recherche nationaux et partenariats public-privé)	2008-2015	Compris dans le total partiel R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
c) tenir compte des besoins de recherche-développement concernant les systèmes de santé dans une stratégie définissant un ordre de priorité	Pouvoirs publics ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituts de recherche nationaux et partenariats public-privé)	2008-2015	Compris dans 1.1)c) et 1.2)b) plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
d) préconiser que les gouvernements, les organisations régionales et internationales et le secteur privé prennent l'initiative et s'engagent à déterminer les priorités de la recherche-développement pour répondre aux besoins de la santé publique	<b>OMS</b> ; pouvoirs publics ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris secteur privé)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 1.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
e) intensifier l'ensemble des activités de recherche-développement sur les maladies qui touchent de façon disproportionnée les pays en développement, en vue de mettre au point des produits de qualité répondant aux besoins de la santé publique, faciles d'emploi (utilisation, prescription et gestion) et accessibles (disponibilité et prix abordable)	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, industries concernées ayant un lien avec la santé, instituts de recherche nationaux et partenariats public-privé)	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel formation des agents R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>1.3) encourager la recherche-développement dans le domaine de la médecine traditionnelle conformément aux priorités et à la législation nationales et compte tenu des instruments internationaux pertinents, notamment, le cas échéant, ceux qui se rapportent aux savoirs traditionnels et aux droits des populations autochtones</b>			
a) définir les priorités de la recherche dans le domaine de la médecine traditionnelle	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituts de recherche nationaux, partenariats public-privé et communautés concernées)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 1.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
b) aider les pays en développement à renforcer leur capacité de recherche-développement dans le domaine de la médecine traditionnelle	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, industries concernées ayant un lien avec la santé, instituts de recherche nationaux, partenariats public-privé)	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel formation des agents R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
c) promouvoir la coopération internationale et le respect de l'éthique en matière de recherche	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	<b>24 095 640</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
d) appuyer la coopération Sud-Sud concernant l'échange d'informations et les activités de recherche	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; organisations régionales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans 2.2)f) et 2.3)b) et 2.4 plus une partie du total partiel unités d'appui
e) appuyer la recherche-développement pharmaceutique initiale sur les systèmes de médecine traditionnelle dans les pays en développement	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel R&D plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
<b>2.1) apporter un soutien aux gouvernements pour qu'ils développent ou améliorent les programmes nationaux de recherche en santé et établissent, s'il y a lieu, des réseaux de recherche stratégique pour une meilleure coordination entre les acteurs dans ce domaine</b>			
a) promouvoir la coopération entre les secteurs public et privé en matière de recherche-développement	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel unités d'appui
b) fournir un appui aux programmes nationaux de recherche en santé des pays en développement sous la forme de mesures politiques et, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, d'un financement à long terme	<b>Pouvoirs publics ; organisations régionales ; OMS</b> (assistance technique) ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	<b>35 642 670</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
c) aider les gouvernements à établir des systèmes d'innovation en matière de santé dans les pays en développement	<b>Pouvoirs publics ; organisations régionales ; OMS</b> (assistance technique) ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	<b>45 069 570</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>2.2) promouvoir la recherche en amont et la mise au point de produits dans les pays en développement</b>			
a) promouvoir les découvertes scientifiques, notamment, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, les méthodes volontaires en accès libre, pour développer un ensemble durable de nouveaux produits	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans 2.2)b)
b) promouvoir et améliorer l'accès aux chimiothèques par des moyens volontaires, fournir un appui technique aux pays en développement et faciliter l'accès aux composés pilotes repérés après le tri effectué dans les chimiothèques	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	<b>59 000 000</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
c) repérer les mesures d'incitation et les obstacles, notamment les dispositions relatives à la propriété intellectuelle aux différents niveaux – national, régional et international – qui pourraient nuire à l'accroissement de la recherche en santé publique, et proposer des moyens pour faciliter l'accès aux résultats et aux outils de la recherche	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI et OMC) ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	<b>70 508 930</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
d) promouvoir la recherche scientifique fondamentale et appliquée sur les maladies des types II et III et sur les besoins spécifiques de recherche-développement des pays en développement concernant les maladies du type I	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel R&D plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
e) promouvoir la recherche-développement pharmaceutique initiale dans les pays en développement	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris industries concernées ayant un lien avec la santé, milieux universitaires, instituts de recherche nationaux et internationaux, donateurs, partenaires du développement, organisations non gouvernementales)	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
f) développer les moyens d'effectuer des essais cliniques et promouvoir le financement public et autre des essais cliniques et d'autres mécanismes qui stimulent l'innovation locale, en tenant compte des normes éthiques internationales et des besoins des pays en développement	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris industries concernées ayant un lien avec la santé, milieux universitaires, partenaires du développement, fondations philanthropiques, partenariats public-privé, organisations non gouvernementales)	<b>2008-2015</b>	<b>210 886 095</b> plus une partie des totaux partiels formation des agents R&D et unités d'appui
g) promouvoir la production, le transfert, l'acquisition, selon des conditions convenues, et l'échange volontaire, de nouvelles connaissances et technologies, conformément au droit interne et aux accords internationaux, pour faciliter la mise au point de nouveaux produits sanitaires et dispositifs médicaux permettant de lutter contre les problèmes de santé des pays en développement	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituts de recherche internationaux et nationaux, industries concernées ayant un lien avec la santé et partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 2.2)b), 2.4 plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>2.3) améliorer la coopération, la participation et la coordination concernant la recherche-développement sanitaire et biomédicale</b>			
a) encourager et améliorer la coopération et la coordination mondiales concernant la recherche-développement afin de faire un usage optimal des ressources	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans 1.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
b) renforcer les forums qui existent et déterminer s'il faut mettre en place de nouveaux mécanismes pour mieux coordonner et échanger les informations sur les activités de recherche-développement	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	<b>4 878 400</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
c) encourager la poursuite des discussions préparatoires sur l'utilité d'éventuels instruments ou mécanismes pour la recherche-développement sanitaire et biomédicale essentielle, y compris, entre autres, un traité sur ce type de recherche	<b>Pouvoirs publics intéressés ; [OMS] ; autres acteurs concernés (y compris organisations non gouvernementales)</b>	<b>2008-2010</b>	<b>1 980 870</b> plus une partie du total partiel unités d'appui



Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
d) soutenir la participation active des pays en développement au renforcement de leur potentiel technologique	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel formation des agents R&D et élément 4 plus une partie du total partiel unités d'appui
e) promouvoir la participation active des pays en développement au processus d'innovation	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel unités d'appui
<b>2.4) promouvoir un élargissement de l'accès au savoir et à la technologie permettant de répondre aux besoins de santé publique en développement</b>			<b>42 210 000</b>
a) promouvoir la création et le développement de bibliothèques de santé publique accessibles afin de rendre les publications utiles plus largement disponibles et d'en accroître l'utilisation par les universités, les instituts et les centres techniques, en particulier dans les pays en développement	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituts de recherche, industries concernées ayant un lien avec la santé, organisations non gouvernementales, éditeurs)	<b>2008-2015</b>	plus une partie du total partiel unités d'appui
b) promouvoir l'accès public aux résultats des recherches financées par l'Etat, en encourageant vivement tous les chercheurs dont les travaux sont financés par l'Etat à mettre dans une base de données en libre accès une version électronique de leurs articles sous leur forme finale, revus par un comité de lecture	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires et instituts de recherche)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 2.4)a) plus une partie du total partiel unités d'appui
c) soutenir la création de bases de données et de chimiothèques indépendantes en libre accès, qui, notamment, donnent volontairement accès aux composés pilotes repérés après le tri effectué dans ces chimiothèques	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI) ; autres acteurs concernés (y compris industries concernées ayant un lien avec la santé)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 2.2)b) plus une partie du total partiel unités d'appui
d) encourager le perfectionnement et la diffusion d'inventions et de savoir-faire médicaux résultant d'un financement du secteur public ou de donateurs en adoptant des politiques appropriées d'octroi de licences – notamment de licences ouvertes – qui facilitent l'accès aux innovations pour la mise au point de produits répondant aux besoins de santé publique des pays en développement à des conditions raisonnables et non discriminatoires et à un coût abordable	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires et instituts de recherche nationaux)	<b>2008-2015</b>	<b>19 958 800</b> plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
e) envisager, le cas échéant, des « exceptions pour la recherche » afin que les pays en développement puissent répondre à leurs besoins de santé publique conformément à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans 5.2)a) plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>2.5) créer des organismes nationaux et régionaux de coordination de la recherche-développement et les renforcer</b>			
a) mettre au point et coordonner des programmes de recherche-développement	Pouvoirs publics ; organisations régionales ; OMS ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans 1.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
b) faciliter la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche-développement	Pouvoirs publics ; organisations régionales ; OMS ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans une partie du total partiel unités d'appui
<b>3.1) renforcer la capacité des pays en développement de répondre aux besoins de recherche-développement concernant les produits sanitaires</b>			
a) apporter un soutien aux pays en développement pour qu'ils investissent dans les ressources humaines et les bases de connaissances, notamment au niveau de l'enseignement et de la formation, y compris en santé publique	<b>Pouvoirs publics</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel formation des agents R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
b) soutenir les groupes et institutions de recherche-développement existants et nouveaux des pays en développement, y compris les centres régionaux d'excellence	<b>Pouvoirs publics</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris groupes de recherche-développement, industries concernées ayant un lien avec la santé et partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel formation des agents R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
c) renforcer les systèmes de surveillance et d'information sanitaires	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris organisations non gouvernementales, instituts de recherche, milieux universitaires)	<b>2008-2015</b>	Pas compris dans ces estimations. Feraient d'ordinaire partie des coûts du renforcement du système de santé
<b>3.2) concevoir et défendre des politiques qui contribuent à renforcer efficacement la capacité d'innovation dans le domaine de la santé</b>			
a) mettre en place des capacités de réglementation dans les pays en développement et les renforcer	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris organismes de réglementation nationaux et régionaux)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 6.2)a) plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
b) renforcer les ressources humaines des pays en développement dans le domaine de la recherche-développement à l'aide de plans de développement des capacités nationales à long terme	<b>Pouvoirs publics</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris partenaires du développement, instituteurs de recherche internationaux et nationaux)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 2.1)b) plus une partie du total partiel formation des agents R&D et unités d'appui
c) encourager la coopération internationale afin d'élaborer des politiques efficaces pour fidéliser les professionnels de la santé, y compris les chercheurs, dans les pays en développement	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMI et OIT) ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Pas compris dans ces estimations. Ferait d'ordinaire partie des coûts du renforcement du système de santé
d) inviter instamment les Etats Membres à mettre en place des mécanismes pour atténuer les conséquences sur les pays en développement de la perte de personnels de santé et en particulier de chercheurs du fait de l'émigration, en faisant en sorte notamment que les pays de destination et les pays d'origine appuient le renforcement des systèmes nationaux de santé et de recherche, et plus spécialement le développement des ressources humaines dans les pays d'origine, en tenant compte de l'activité de l'OMS et des autres organisations compétentes	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	Pas compris dans ces estimations. Ferait d'ordinaire partie des coûts du renforcement du système de santé
<b>3.3) apporter un soutien afin de renforcer les capacités d'innovation en égard aux besoins des pays en développement</b>			
a) mettre au point des modèles efficaces d'innovation en matière de santé pour développer les capacités d'innovation	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI, OCDE et CNUCED) ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituteurs de recherche, industries concernées ayant un lien avec la santé et partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	<b>1 442 050</b> Compris dans le total partiel formation des agents R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
b) développer les partenariats et les réseaux Nord-Sud et Sud-Sud pour soutenir le renforcement des capacités	Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituteurs de recherche, industries concernées ayant un lien avec la santé)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 1.3, 2.3)b), 3.3)b) et 3.4)e) plus une partie du total partiel unités d'appui
c) mettre en place des mécanismes d'examen éthique, et les renforcer, dans le cadre du processus de recherche-développement, essais cliniques compris, notamment dans les pays en développement	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires et instituteurs de recherche)	<b>2008-2015</b>	<b>235 208 873</b> plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
<b>3.4) défendre des politiques qui favorisent l'innovation fondée sur la médecine traditionnelle dans un cadre reposant sur des données factuelles, conformément aux priorités nationales et en tenant compte des dispositions pertinentes des instruments internationaux applicables</b>			
a) mettre en place des politiques nationales et régionales visant à développer, soutenir et promouvoir la médecine traditionnelle, et les renforcer	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris communautés concernées)	<b>2008-2015</b>	<b>25 776 175</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
b) encourager et promouvoir des politiques portant sur l'innovation dans le domaine de la médecine traditionnelle	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux, <b>communautés concernées</b> )	<b>2008-2015</b>	Compris dans 2.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
c) promouvoir la fixation de normes pour assurer la qualité, l'innocuité et l'efficacité de la médecine traditionnelle, notamment en finançant les recherches nécessaires pour mettre en place ces normes	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris organismes de réglementation nationaux et régionaux, instituts de recherche internationaux et nationaux, partenaires du développement, communautés concernées)	<b>2008-2015</b>	<b>17 697 714</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
d) encourager la recherche sur les mécanismes d'action et la pharmacocinétique en médecine traditionnelle	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituts de recherche internationaux et nationaux, industries concernées ayant un lien avec la santé, communautés concernées)	<b>2008-2015</b>	<b>14 942 918</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
e) promouvoir la collaboration Sud-Sud en matière de médecine traditionnelle	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche, organismes régionaux, milieux universitaires)	<b>2008-2015</b>	<b>21 875 482</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
f) formuler et diffuser des lignes directrices concernant les bonnes pratiques de fabrication des médicaments traditionnels et l'établissement de normes fondées sur des données factuelles pour l'évaluation de la qualité et de l'innocuité	<b>Pouvoirs publics ; OMS ;</b> autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris organismes de réglementation nationaux et régionaux, industries concernées ayant un lien avec la santé)	<b>2008-2015</b>	<b>71 749 170</b> plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
<b>3.5) élaborer et appliquer, le cas échéant, des mesures qui incitent à innover dans le domaine de la santé</b>			
a) encourager l'octroi de distinctions pour l'innovation liée à la santé	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales [(y compris OMP)] ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituts de recherche internationaux et nationaux, partenaires du développement, fondations philanthropiques)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 3.5)b) plus une partie du total partiel unités d'appui
b) encourager à faire de l'innovation un motif de promotion professionnelle des chercheurs en santé	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituts de recherche internationaux et nationaux, partenaires du développement, fondations philanthropiques)	<b>2008-2015</b>	<b>20 204 100</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>4.1) promouvoir le transfert de technologie et la production de produits sanitaires dans les pays en développement</b>			
a) envisager des mécanismes nouveaux, et mieux utiliser les mécanismes existants qui facilitent le transfert de technologie et l'appui technique nécessaires pour mettre en place des capacités d'innovation dans le domaine de la santé, en particulier dans les pays en développement	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMC, CNUCED, ONUDI et OMP) ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux, industries concernées ayant un lien avec la santé)	<b>2008-2015</b>	<b>13 988 290</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
b) promouvoir le transfert de technologie et la production de produits sanitaires dans les pays en développement par l'investissement et le renforcement des capacités	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris <b>industries ayant un lien avec la santé</b> )	<b>2008-2015</b>	<b>23 049 000</b> plus une partie des totaux partiels R&D, formation des agents R&D et unités d'appui
c) promouvoir le transfert de technologie et la production de produits sanitaires dans les pays en développement en définissant les meilleures pratiques et promouvoir, s'il y a lieu, l'investissement et le renforcement des capacités par les pays développés et en développement	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris <b>industries concernées ayant un lien avec la santé</b> , milieux universitaires, organisations non gouvernementales, partenaires du développement, fondations philanthropiques)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 4.1)b) plus une partie des totaux partiels formation des agents R&D et unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
<b>4.2) contribuer à une plus grande collaboration et à une meilleure coordination du transfert de technologie pour les produits sanitaires, compte tenu des différents niveaux de développement</b>			
a) encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour les transferts de technologie et la collaboration entre les institutions des pays en développement et l'industrie pharmaceutique	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI) ; autres acteurs concernés (y compris industries concernées ayant un lien avec la santé, instituts de recherche internationaux et nationaux, milieux universitaires, organisations non gouvernementales, partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 4.1)b) plus une partie des coûts unités d'appui
b) faciliter la création de réseaux locaux et régionaux de collaboration pour la recherche-développement et le transfert de technologie	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris industries concernées ayant un lien avec la santé, instituts de recherche nationaux, milieux universitaires, organisations non gouvernementales)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 4.1)b) plus une partie du total partiel unités d'appui
c) continuer à promouvoir et encourager le transfert de technologie aux pays les moins avancés Membres de l'OMC en application de l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans 4.1)b) plus une partie des coûts unités d'appui
d) promouvoir la formation voulue pour améliorer la capacité d'absorption des technologies transférées ;	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche)	<b>2008-2015</b>	<b>12 135 200</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>4.3) étudier de nouveaux mécanismes pour promouvoir le transfert de technologies essentielles liées à la santé et l'accès à ces technologies</b>			
a) examiner la possibilité de créer des communautés de brevets volontaires de technologies d'amont et d'aval pour promouvoir le développement de produits sanitaires et de dispositifs médicaux innovants et l'accès à ces produits et dispositifs	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI) ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux, industries concernées ayant un lien avec la santé, organisations non gouvernementales, milieux universitaires)	<b>2008-2015</b>	<b>1 000 000</b> plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
b) envisager et, si possible, mettre au point de nouveaux mécanismes pour promouvoir le transfert de technologies essentielles liées à la santé répondant aux besoins de santé publique des pays en développement, ou l'accès à ces technologies, s'agissant surtout des maladies des types II et III et des besoins spécifiques de recherche-développement des pays en développement concernant les maladies du type I, qui soient compatibles avec les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et avec les instruments liés à cet Accord qui ménagent des flexibilités permettant de prendre des mesures pour protéger la santé publique	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI, OMC) ; autres acteurs concernés (y compris industries ayant un lien avec la santé)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 4.1 plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>5.1) contribuer à l'échange d'informations et au renforcement des capacités d'application et de gestion de la propriété intellectuelle en ce qui concerne l'innovation en matière sanitaire et la promotion de la santé publique dans les pays en développement</b>			
a) encourager et appuyer l'application et la gestion de la propriété intellectuelle de manière à assurer un maximum d'innovation dans les domaines liés à la santé et à promouvoir l'accès aux produits sanitaires, en suivant les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et des autres instruments de l'OMC liés à cet Accord et en répondant aux besoins de recherche-développement spécifiques des pays en développement	<b>[Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI, OMC et CNUCED) ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux et partenaires du développement)]</b> <b>[Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI, OMC et CNUCED) ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux et partenaires du développement)]</b>	<b>2008-2015</b>	<b>46 649 752</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
b) promouvoir et appuyer, y compris par la coopération internationale, les institutions nationales et régionales qui s'emploient à renforcer la capacité de gérer et d'appliquer la propriété intellectuelle d'une manière axée sur les besoins de santé publique et les priorités des pays en développement	<b>Pouvoirs publics ; OMS/[OMS] ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris [OMPI]/[OMPI], [OMC]/[OMC], CNUCED) ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux et partenaires du développement)</b>	<b>2008-2015</b>	<b>13 708 184</b> plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
c) permettre un large accès à des bases de données mondiales conviviales contenant des informations publiques sur la situation administrative des brevets liés à la santé, en appuyant notamment les initiatives prises pour déterminer la situation des brevets liés à la santé, afin de renforcer les capacités nationales d'analyse de l'information contenue dans ces bases de données et d'améliorer la qualité des brevets, et promouvoir le perfectionnement de ces bases, y compris, selon le cas, leur maintenance, leur actualisation et la collecte de données	[Pouvoirs publics]/[Pouvoirs publics] ; [OMS]/[OMS] ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris [OMPI]/[OMPI], [OMC]/[OMC], [CNUCED]) ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux et partenaires du développement)]	2008-2015	17 629 960 plus une partie du total partiel unités d'appui
d) stimuler la collaboration entre les institutions nationales intéressées et les ministères concernés, ainsi qu'entre les institutions nationales, régionales et internationales afin de promouvoir l'échange d'informations concernant les besoins de la santé publique	Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris milieux universitaires, instituts de recherche internationaux et nationaux, organismes de développement, organisations non gouvernementales, industries concernées ayant un lien avec la santé)	2008-2015	Compris dans 5.1)a) et b) plus une partie du total partiel unités d'appui
e) renforcer l'enseignement et la formation en matière d'application et de gestion de la propriété intellectuelle du point de vue de la santé publique, en tenant compte des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris les flexibilités reconnues dans la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique et dans les autres instruments de l'OMC liés à cet Accord ;	Pouvoirs publics ; [OMS]/[OMS] ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris [OMPI]/[OMPI], [OMC]/[OMC], [CNUCED]/[CNUCED]) ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux et partenaires du développement)	2008-2015	Compris dans 5.1)a) et b) plus une partie du total partiel unités d'appui
f) aménager, chaque fois que possible, des possibilités d'accès aux informations sur les savoirs en médecine traditionnelle à utiliser comme éléments antérieurs dans le processus d'examen des brevets, y compris, le cas échéant, l'inclusion de ces informations dans les bibliothèques numériques	Pouvoirs publics ; [OMS] ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris communautés concernées)	2008-2015	14 177 000 plus une partie du total partiel unités d'appui



Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
g) promouvoir la participation active et effective de représentants de la santé aux négociations concernant la propriété intellectuelle, le cas échéant, afin que ces négociations tiennent également compte des besoins de la santé publique	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans une partie des coûts unités d'appui
h) intensifier les efforts en vue de coordonner efficacement les travaux concernant la propriété intellectuelle et la santé publique entre les secrétariats et les organes directeurs des organisations régionales et internationales concernées pour faciliter le dialogue et la diffusion des informations aux pays	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI, OMC et CNUCED)</b>	<b>2008-2015</b>	<b>2 561 160</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>5.2) fournir, sur demande, selon les besoins et en collaboration avec les autres organisations internationales compétentes, un appui technique, y compris, le cas échéant, pour les processus politiques, aux pays qui ont l'intention de se prévaloir des dispositions prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris les flexibilités reconnues dans la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique et les autres instruments de l'OMC liés à cet Accord, afin de promouvoir l'accès aux produits pharmaceutiques</b>			
a) envisager, chaque fois que cela est nécessaire, d'adapter la législation nationale afin d'utiliser pleinement les flexibilités prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris celles reconnues dans la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique et la décision de l'OMC du 30 août 2003	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI, OMC et CNUCED)</b>	<b>2008-2015</b>	<b>31 832 650</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
b) tenir compte, le cas échéant, des effets sur la santé publique quand on envisage l'adoption ou l'application d'une protection de la propriété intellectuelle allant au-delà de celle prévue par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, sans préjudice des droits souverains des Etats Membres	<b>Pouvoirs publics ; [OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI, OMC et CNUCED)]</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans 5.1)a) plus une partie du total partiel unités d'appui
c) tenir compte, lors de la conclusion d'accords commerciaux, des flexibilités prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris celles reconnues dans la Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique et la décision de l'OMC du 30 août 2003	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans 5.1)a) plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
d) envisager, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires dans les pays disposant d'une capacité de production pour faciliter, par l'exportation, l'accès aux produits pharmaceutiques dans les pays dont la capacité de production pharmaceutique est insuffisante ou inexistante, conformément à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique et à la décision de l'OMC du 30 août 2003	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	<b>9 006 050</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
e) tenter de trouver des moyens, lors des discussions en cours, d'éviter l'appropriation abusive des connaissances traditionnelles relatives à la santé et envisager, le cas échéant, de prendre des mesures législatives et autres pour éviter que d'aucuns ne s'approprient abusivement ces connaissances traditionnelles	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI, OMC et PNUE/Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique) ; autres acteurs concernés (y compris communautés concernées)</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans 5.1)f) plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>5.3) étudier et, s'il y a lieu, promouvoir des systèmes d'incitation à la recherche-développement sur les maladies des types II et III et sur les besoins spécifiques en recherche-développement concernant les maladies du type I</b>			
a) étudier et, s'il y a lieu, promouvoir une gamme de systèmes d'incitation à la recherche-développement envisageant également, le cas échéant, la dissociation du coût de la recherche-développement et du prix des produits sanitaires, par exemple par l'attribution de prix, dans le but de lutter contre les maladies qui touchent de façon disproportionnée les pays en développement	<b>[Pouvoirs publics ; OMS]/[OMS] ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux, partenaires du développement, fondations philanthropiques, industries concernées ayant un lien avec la santé, organisations non gouvernementales)]</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans 2.2)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>6.1) encourager à investir davantage dans l'infrastructure de prestation des soins de santé et à financer les produits sanitaires afin de renforcer le système de santé</b>			
a) investir dans le développement de l'infrastructure de prestation des soins de santé et veiller au financement des produits sanitaires	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris partenaires du développement, fondations philanthropiques, secteur privé et industries concernées ayant un lien avec la santé)</b>	<b>2008-2015</b>	Pas compris dans ces estimations. Feraient d'ordinaire partie des coûts du renforcement du système de santé
b) mettre au point des dispositifs efficaces et durables dans les pays les moins avancés pour élargir	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales</b>	<b>2008-2015</b>	<b>20 259 620</b> plus une partie du total partiel

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
l'accès aux médicaments existants en respectant la période de transition jusqu' en 2016	(y compris OMC) ; autres acteurs concernés		unités d'appui
c) inscrire les soins de santé au nombre des priorités nationales	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	Pas compris dans ces estimations. Feraient d'ordinaire partie des coûts du renforcement du système de santé
d) encourager les autorités sanitaires à développer les capacités de gestion nationales afin d'améliorer l'accès aux médicaments et autres produits sanitaires de qualité, efficaces, sûrs et économiquement accessibles, d'améliorer leur distribution et, le cas échéant, de mettre au point des stratégies visant à promouvoir l'usage rationnel des médicaments	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b>	<b>2008-2015</b>	<b>129 393 638</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
e) accroître les investissements en faveur du développement des ressources humaines dans le secteur de la santé	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris partenaires du développement, organisations non gouvernementales, fondations philanthropiques)</b>	<b>2008-2015</b>	Pas compris dans ces estimations. Feraient d'ordinaire partie des coûts du renforcement du système de santé
f) mettre au point des stratégies nationales efficaces de réduction de la pauvreté fixant des objectifs clairs en matière de santé	<b>Pouvoirs publics ; autres acteurs concernés (y compris partenaires du développement)</b>	<b>2008-2015</b>	Pas compris dans ces estimations. Feraient d'ordinaire partie des coûts du renforcement du système de santé
g) encourager, le cas échéant, les systèmes d'achats groupés dans les pays en développement pour les produits sanitaires et les dispositifs médicaux	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés</b>	<b>2008-2015</b>	<b>12 205 845</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>6.2) instaurer des mécanismes, ou les renforcer, pour améliorer l'examen éthique et réglementer la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits sanitaires et des dispositifs médicaux</b>			
a) développer et/ou renforcer la capacité des autorités de réglementation nationales de surveiller la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits sanitaires dans le respect des normes d'examen éthique	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris organismes de réglementation nationaux et régionaux et partenaires du développement)</b>	<b>2008-2015</b>	<b>18 511 690</b> plus une partie du total partiel unités d'appui

<sup>1</sup> Conformément au délai supplémentaire accordé aux pays les moins avancés en vertu de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
b) promouvoir la recherche opérationnelle pour accroître au maximum l'utilisation appropriée des nouveaux produits et des produits existants, y compris des produits abordables et d'un bon rapport coût/efficacité, dans les zones à lourde charge de morbidité	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche internationaux et nationaux, organisations non gouvernementales, partenaires du développement et fondations philanthropiques)	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
c) respecter les bonnes pratiques de fabrication concernant les normes de sécurité, l'efficacité et la qualité des produits sanitaires	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres acteurs concernés (y compris organismes de réglementation nationaux industries concernées ayant un lien avec la santé, partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	<b>8 944 000</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
d) renforcer le programme de présélection de l'OMS	Pouvoirs publics ; <b>OMS</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	<b>87 319 559</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
e) le cas échéant, entreprendre des actions programmées aux niveaux régional et sous-régional ayant pour but ultime d'harmoniser les procédures suivies par les autorités de réglementation pour l'autorisation de mise sur le marché	<b>Pouvoirs publics ; [OMS]/[OMS]</b> ; autres acteurs concernés (y compris organismes de réglementation nationaux et régionaux, organismes régionaux et partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	<b>92 277 138</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
f) poser comme condition à l'homologation de médicaments et de technologies sanitaires le respect des principes d'éthique pour les essais cliniques auxquels participent des sujets humains, conformément à la Déclaration d'Helsinki et à d'autres textes appropriés sur les principes éthiques applicables à la recherche médicale sur des sujets humains, y compris les lignes directrices sur les bonnes pratiques cliniques	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris organismes de réglementation nationaux et régionaux)	<b>2008-2015</b>	Compris dans 1.3)c), 2.2)f) et 3.3)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
g) soutenir les réseaux régionaux et les initiatives de concertation visant à renforcer la réglementation et la réalisation des essais cliniques à l'aide de normes appropriées pour l'évaluation et l'approbation des médicaments	<b>Pouvoirs publics ; OMS</b> ; autres acteurs concernés (y compris organismes de réglementation nationaux et régionaux, instituts de recherche internationaux et nationaux, organismes régionaux et partenaires du développement)	<b>2008-2015</b>	<b>35 261 197</b> plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
<b>6.3) promouvoir la concurrence pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité économique des produits sanitaires d'une manière compatible avec les politiques et les besoins de santé publique</b>			
a) contribuer à la production et à l'adoption de formes génériques dans les pays en développement, en particulier pour les médicaments essentiels, par l'élaboration de lois et/ou de politiques nationales qui encouragent la production et l'entrée sur le marché de produits génériques, en prévoyant notamment une « exception réglementaire » ou une disposition de type « Bolar », et qui soient compatibles avec l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et avec les instruments y relatifs	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	<b>19 642 175</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
b) concevoir et mettre en oeuvre des politiques pour améliorer l'accès à des produits sanitaires sûrs et efficaces, notamment les médicaments essentiels, à des prix abordables, d'une manière conforme aux accords internationaux	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMC et OMPD) ; autres acteurs concernés</b>	<b>2008-2015</b>	<b>32 416 275</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
c) envisager, le cas échéant et entre autres mesures, la réduction ou la suppression des droits d'importation sur les produits sanitaires et les dispositifs médicaux ainsi que la surveillance des chaînes d'approvisionnement et de distribution et des pratiques d'achat pour réduire le plus possible les coûts et améliorer l'accès	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	<b>49 817 950</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
d) encourager les firmes pharmaceutiques et les autres industries ayant un lien avec la santé à envisager des politiques, y compris des politiques de prix différenciés, qui contribuent à promouvoir l'accès à des produits sanitaires de qualité, sûrs, efficaces et abordables dans les pays en développement et qui soient compatibles avec la législation nationale	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris industries concernées ayant un lien avec la santé)</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
e) envisager, le cas échéant, d'élaborer des politiques pour surveiller la fixation des prix et rendre les produits sanitaires plus abordables ; continuer d'appuyer l'action de l'OMS en ce qui concerne la fixation du prix des médicaments	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel unités d'appui
f) envisager, le cas échéant, et à condition qu'elles soient compatibles avec les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, de prendre des mesures appropriées pour éviter que les titulaires de droits de propriété intellectuelle n'en abusent ou le recours à des pratiques restreignant de manière déraisonnable les échanges commerciaux ou nuisant au transfert international de technologies dans le domaine des produits sanitaires	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>2008-2015</b>	Compris dans 5.1 )a) plus une partie du total partiel unités d'appui
g) veiller à ce que les responsables politiques, les utilisateurs, les médecins et les pharmaciens soient mieux informés sur les produits génériques	<b>Pouvoirs publics ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris organisations non gouvernementales et industries concernées ayant un lien avec la santé)</b>	<b>2008-2015</b>	<b>7 760 000</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
<b>7.1) s'efforcer d'obtenir un financement suffisant et durable pour la recherche-développement et d'améliorer la coordination de son utilisation, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, afin de répondre aux besoins sanitaires des pays en développement</b>			
a) mettre en place, sous les auspices de l'OMS et pour une durée limitée, un groupe d'experts dont les travaux seront axés sur les résultats, établissant des liens avec d'autres groupes intéressés et chargé d'examiner le financement et la coordination actuels des activités de recherche-développement, ainsi que des propositions de sources de financement nouvelles et innovantes pour stimuler la recherche-développement portant sur les maladies du type II et du type III et sur les besoins spécifiques des pays en développement concernant les maladies du type I	Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés	<b>2008-2010</b>	<b>2 000 000</b> plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
b) envisager, s'il y a lieu, le transfert de fonds supplémentaires vers les organisations de recherche orientée sur la santé à la fois dans le secteur privé et le secteur public des pays en développement et promouvoir une bonne gestion financière pour en optimiser l'efficacité, comme recommandé dans la résolution WHA58.34	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris partenaires du développement, fondations philanthropiques, instituts de recherche internationaux et nationaux, milieux universitaires, secteur privé et industries concernées ayant un lien avec la santé)	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel R&D plus une partie du total partiel unités d'appui
c) créer une base de données sur les sources possibles de financement de la recherche-développement	<b>Pouvoirs publics</b> ; OMS ; autres acteurs concernés	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel unités d'appui
<b>7.2) faciliter l'utilisation maximale des financements existants, et les compléter le cas échéant, y compris ceux qui passent par des partenariats public-privé et des partenariats pour le développement de produits, afin de mettre au point et de fournir des produits sanitaires et des dispositifs médicaux sûrs, efficaces et abordables</b>			
a) rassembler et diffuser une documentation sur les meilleures pratiques à suivre pour les partenariats public-privé et les partenariats pour le développement de produits	Pouvoirs publics ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche, partenariats public-privé et partenariats pour la mise au point de produits)	<b>2008-2015</b>	<b>1 250 000</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
b) élaborer des outils pour évaluer régulièrement l'efficacité des partenariats public-privé et des partenariats pour le développement de produits	Pouvoirs publics ; OMS ; autres acteurs concernés (y compris instituts de recherche, partenariats public-privé et partenariats pour la mise au point de produits, fondations philanthropiques)	<b>2008-2009</b>	<b>350 000</b> plus une partie du total partiel unités d'appui
c) soutenir les partenariats public-privé, les partenariats pour le développement de produits et d'autres initiatives appropriées de recherche-développement dans les pays en développement	Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales ; autres acteurs concernés (y compris industries concernées ayant un lien avec la santé, fondations philanthropiques, partenaires du développement, organisations non gouvernementales, milieux universitaires, instituts de recherche)	<b>2008-2015</b>	Compris dans le total partiel R&D plus une partie du total partiel unités d'appui

Mesures spécifiques	Acteur(s)	Calendrier	Estimation des besoins financiers en US \$
<b>8.1) apprécier les résultats et mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés dans la Stratégie et le plan d'action</b>			
a) instaurer des systèmes pour évaluer les résultats et les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de chaque élément de la Stratégie et du plan d'action mondiaux	Pouvoirs publics ; OMS	2009-2015	1 014 560 plus une partie des coûts unités d'appui
b) suivre l'évolution des lacunes et des besoins concernant les produits sanitaires et les dispositifs médicaux dans les pays développés et les pays en développement et présenter des rapports périodiques sur la question aux organes directeurs de l'OMS	Pouvoirs publics ; OMS	2009-2015	Compris dans 1.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
c) continuer de surveiller, du point de vue de la santé publique et en consultation avec d'autres organisations internationales selon qu'il conviendra, l'incidence des droits de propriété intellectuelle et d'autres questions traitées dans le rapport de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique sur la mise au point de produits médico-sanitaires, et l'accès à ces produits, et faire rapport sur cette question à l'Assemblée mondiale de la Santé	Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI et OMC) ; autres acteurs concernés	2009-2015	9 146 720 plus une partie du total partiel unités d'appui
d) surveiller les effets des mécanismes d'incitation sur l'innovation concernant les produits sanitaires et les dispositifs médicaux et l'accès à ceux-ci, et faire rapport sur cette question	Pouvoirs publics ; OMS ; autres organisations internationales intergouvernementales (y compris OMPI et OMC) ; autres acteurs concernés	2009-2015	Compris dans 8.1)c) plus une partie du total partiel unités d'appui
e) suivre l'évolution des investissements dans la recherche-développement axée sur les besoins sanitaires des pays en développement et faire rapport sur cette question	Pouvoirs publics ; OMS ; autres acteurs concernés	2009-2015	5 250 000 plus une partie du total partiel unités d'appui